

Pour faire votre travail, vous avez besoin de stabilité et de reconnaissance !

La nomination du tandem Denis Duverne & Thomas Buberl a provoqué le départ de Nicolas Moreau et l'arrivée de Jacques de Peretti. **Le jeu des chaises musicales frappe maintenant toutes les directions d'AXA France et l'UDPA-UNSA souhaite que vous n'en fassiez pas les frais.** Notes de nominations et **annonces de réorganisations** se succèdent car chaque nouveau directeur veut laisser sa marque et surenchérit pour prendre une part significative dans le plan d'économies drastiques de 2,1 mds voulu par le nouveau PDG. Leur variable serait-il en jeu ? Vous êtes trop nombreux à payer au prix fort les plans d'économies précédents qui ont dégradé vos conditions de travail faute de remplacements des départs ; un peu de stabilité vous permettrait de **faire votre travail** au lieu d'ajouter le stress de nouvelles réorganisations à celui des changements de systèmes d'information, de la digitalisation des métiers et du déploiement des N.F.O.T. (Nouvelles Formes d'Organisation du Travail.)



L'UDPA-UNSA dénonce ce plan d'économie injuste qui va vous frapper pour offrir aux actionnaires un taux de rémunération des fonds propres de 12 à 14%.

Tandis que promotions et augmentations sont à la baisse pour les salariés d'AXA France, le directeur général démissionnaire s'en va avec 2 ans de salaire (!!!), auxquels s'ajoute la possibilité de toucher stocks options et actions de performance à tout moment. Du jamais vu dans AXA France !

Plus que jamais, les changements annoncés dans l'entreprise et au plan législatif nécessitent, **un contre-pouvoir syndical indépendant et fort pour limiter l'arbitraire et garantir vos droits de salarié.**

Défendez vos intérêts, adhérez à l'UDPA-UNSA

L'UNSA banque assurance défend les droits des salariés



Le 30 juin 2016, la fédération UNSA Banque Assurance affrétait un bus de 1936 pour « rouler contre » l'actuelle version de la loi El Khomri dite « Loi Travail » : 1936, le Front populaire votait « le principe de faveur » qui **donnait prééminence au code du travail et aux accords de branche et notamment aux conventions collectives, socles de droits minimaux et inopposables pour tous les salariés.** Depuis, les accords d'entreprise ne peuvent qu'améliorer les dispositions législatives ou conventionnelles : les clauses moins favorables étant réputées non écrites.

Le très controversé article 2 du projet de loi El Khomri remet en cause ce principe de hiérarchie des normes. **Pour l'UNSA, c'est la porte ouverte au dumping social et au recul des droits des salariés.** L'UNSA n'acceptera pas non plus le recours au référendum pour contourner les organisations syndicales car ce sont les votes des salariés qui font la représentativité syndicale et ils doivent être respectés.

Notre délégation a été reçue à l'Assemblée Nationale ; nous avons confirmé également notre désaccord contre le durcissement et les régressions sociales proposées par le Sénat avec notamment **l'affaiblissement des droits et moyens des CHSCT** qui défendent la santé des salariés, **la disparition des garanties du licenciement économiques** en cas de restructuration **et la suppression de « la garantie jeune universelle »** pour aider les jeunes ayant décroché du système scolaire. Le projet de loi sera présenté à l'Assemblée Nationale en deuxième lecture début juillet et nous demandons que le débat démocratique ne soit pas escamoté par un nouveau recours au 49.3.

L'UDPA-UNSA recrute, faites comme Pascale, rejoignez nous !

Pascale LOUSSERT a rejoint l'UDPA-UNSA depuis le 1er juin 2016.

Elue au CE Particuliers Professionnels Direction Centrale, représentante syndicale au **CHSCT de Lafayette Opéra Victoire**, elle négocie également les accords pour l'UDPA-UNSA en tant que **Déléguée syndicale.**

N'hésitez pas à la contacter au 06 82 08 25 74 ou à venir la rencontrer au local UDPA-UNSA d'Opéra Victoire



TAR + pas vraiment boosté au final !

65%
d'1 p'tit salaire
c'est vraiment
trop injuste !



Rappelez-vous, la direction générale d'AXA France voulait mettre en place toute affaire cessante un TAR boosté censé donner une porte de sortie attractive aux salariés trop proches de la retraite pour vouloir se former aux évolutions de métiers liés à la vague digitale. Malgré « l'insistance » souvent limitée de la RH, il semblerait que le nombre de signatures soit resté nettement en deçà des attentes **de la direction d'AXA France : cette fois encore elle ne s'est pas donné les moyens de ses ambitions** : ce n'est pas par hasard que l'UDPA-UNSA avait demandé un minimum de 70%

du salaire pendant la dispense d'activité ; c'est bien ce chiffre lié au souvenir de l'accord cadre de réserve qui ressortait du sondage que nous avons réalisé avant la négociation. Beaucoup de nos collègues ont aussi été refroidis, car suite au sous-effectif des services, leurs responsables ont souvent demandé le report du départ au 1^{er} juillet 2017. L'UDPA-UNSA continue à demander des embauches pour compenser ces nouveaux départs des services et préserver vos conditions de travail.

Externalisations : nouveau **CARTON ROUGE** pour la direction.

Bravo aux assurances collectives qui ont tiré la performance économique 2015 d'AXA France vers le haut grâce à une progression exceptionnelle d'un chiffre d'affaire rentable. Plutôt que de créer les emplois nécessaires dans AXA France pour poursuivre et gérer son développement sur un marché porteur, la direction a choisi de présenter aux Comités d'Etablissements de juin 2016, 4 dossiers d'externalisations d'emplois :

Aux assurances collectives, nous assistons à un élargissement brutal du **périmètre de délégation désormais ouvert aux activités à valeur ajoutée de notre cœur de métier**. Cette fois la direction n'a pas l'intention d'attendre tous les départs en retraite : les salariés impactés de la gestion prévoyance ou retraite devront évoluer vers des fonctions de « Chargé de Comptes Clients et Distributeurs », ou « Supports Compétence d'Equipe ». Pour ceux qui ne pourraient ou ne souhaiteraient pas suivre ce sera une réorientation vers le contrôle des arrêts de travail ou une mobilité subie sur des offres de poste non cadres en constante diminution.



1. Pour les **Engagements Clients de la Direction Santé Prévoyance** (DSP), **6 à 12 emplois** de souscripteurs et d'analystes de résultats ne seront pas créés dans AXA France car l'UGIPS va désormais travailler sur les pièces contractuelles et les comptes de résultat.
2. Pour les **équipes Services Clients de la DSP**, **20 à 25 emplois** rejoignent l'UGIPS avec la sortie programmée de toutes les activités de gestion collectives qui n'étaient pas encore externalisées.
3. Pour la **Direction Commerciale Epargne Retraite**, l'activité de **3 ETP (Equivalent Temps Plein) part à l'UGIPS alors que le développement commercial** aurait dû entraîner 3 recrutements de cadres centrés sur les activités cœur de métier de mise en gestion des affaires nouvelles, de préparation des comités de suivi clients et d'élaboration des reportings financiers.
4. Pour la **Gestion Epargne Retraite**, **12 emplois externalisés** : la direction prétexte le turn-over et les difficultés à mettre en place des permanences horaires sur sa plateforme téléphonique d'accueil clients pour sous-traiter chez B2S les activités de relation clients apporteurs et entreprises, exercées aujourd'hui par 12 chargés de clientèle AXA.
5. Pour **la gestion des badges**, nous déplorons qu'AXA France Support ne sache gérer les départs en retraite qu'à coups d'externalisations et que l'entreprise n'ait pas confié cette activité à un E.S.A.T. (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) en tant qu'entreprise socialement responsable et soucieuse de respecter les engagements de son propre accord handicap.

L'UDPA-UNSA va tout mettre en œuvre pour limiter la casse sociale sur ces cinq mauvais projets qui risquent de correspondre au total à l'externalisation de 53 emplois.

Vous voulez des précisions, contactez vos représentants UDPA-UNSA



Udpaunsa@free.fr



UdpaUnsaAxa



@UdpaUnsaAxa



Jdpa Unsa Axa



blogudpaunsaaxa.fr